

AVIS PUBLIC

Règlement 1136-20 modifiant le Règlement 800-05 régissant la construction

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement entre le 12 mai et le 26 mai 2020;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 11 mai 2020;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 1^{er} juin 2020;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 8 juin 2020;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 10^e jour de juin 2020

Céline LeBlanc
Greffière